



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6040494**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/04/2026 9H39 C:000032 I:29917  
V/REF : 1061660  
V/Email reçu le Mardi 28/04/2026 a 9H39

SEMCODA  
AGENCE BRESSE DOMBES  
28 RUE DE LA GRENOUILLERE  
CS 81050  
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 01943  
IMMEUBLE : ALLEE DU MOLLARD  
ALLEE DU MOLLARD / ETREZ  
6/22/28/46/54  
01340 BRESSE VALLONS

Feillens, le 29 Avril 2026

Référence Marché: M\_230760001-1  
LOCALISATION : ALLEE DU MOLLARD - ETREZ - BRESSE VALLONS - M/MME BLANC 0474308768  
MOTIF : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE SALLE DE BAIN  
PL00001 - PL00028  
Donneur d'ordre : Mme E. DUTEL

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé  
d'une pompe haute pression.

LE 29 AVRIL 2026 A 09H15  
DEBOUCHAGE DEPUIS LE REGARD EXTÉRIEUR JUSQU'AU BRAS DE COLONNE ÉVIER  
BOUCHON CAUSE PAR DES ENORMES MORCEAUX DE GRAISSE  
ÉCOULEMENT RENDU

**OBSERVATIONS :**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).  
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.  
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique  
Vérification du bon écoulement du réseau.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas etre assimilée a un curage de canalisation (remise au diametre initial de la totalité de la canalisation).  
Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.  
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 6040494**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====    |                        |                               |      |         |
|----------|------------------------|-------------------------------|------|---------|
| Quantité | Heures - Suppléments - | Descriptif                    | N°BT | P.U. HT |
| 1,00     | CU0001-H(s)            | curage >1er tampon collecteur | 1    | 121,71  |
|          |                        |                               |      | 121,71  |
|          |                        | TOTAL H.T. ....               |      | 121,71  |
|          |                        | T.V.A. a 10,00% .....         |      | 12,17   |
|          |                        | TOTAL T.T.C. ....En EURO      |      | 133,88  |

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

**Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal  
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN



## Bon de Commande

N° : 1061660 du 28/04/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention  
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture  
dont le libellé sera conforme  
aux instructions figurant au bas de page**

### Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

### Lieu d'intervention

MR BLANC Clovis

MME BLANC Christiane

Allée du Mollard

ETREZ

01340 BRESSE VALLONS

Téléphone : 04.74.30.87.68

01943-00001-00001-00001 H / Type 3

Date entrée: 16/03/1999

### Référence de la Demande

N°: 886 313 du 17/02/2026

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61513100

Marché : M - 230717001-1

### Délai

Date limite exécution : 13/05/2026

### Observations

Téléphone locataire entrant:

04-74-30-87-68

### ENGAGEMENT CLIENT SIGNER

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

| Prestation à réaliser                                                                                                                                     | Qté  | PU HT | Mt HT | Mt TVA     | Total TTC |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|-------|-------|------------|-----------|
| PL00001 Forfait de déplacement                                                                                                                            | 1,00 | 46,80 | 46,80 | 4,68       | 51,48     |
| PL00028 Débouchage de canalisations d'évacuation<br>Jusqu'au diamètre 60 mm, compris dépose du siphon,<br>nettoyage, repose avec remplacements des joints | 1,00 | 83,20 | 83,20 | 8,32       | 91,52     |
| engagement client signer                                                                                                                                  |      |       |       |            |           |
|                                                                                                                                                           |      |       |       | Total H.T. | 130,00    |
|                                                                                                                                                           |      |       |       | Total TVA  | 13,00     |
|                                                                                                                                                           |      |       |       | Total TTC  | 143,00    |

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE

EDN6



## Bon de Commande

N° : 1061660 du 28/04/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

Demande de travaux suivie par TAVEL Léa le 28/04/2026

**Le Responsable**  
**Nom et Signature**

Le Responsable d'Agence  
  
Romuald RICHONNIER

Visa pour bonne exécution  
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon  
CS 91007  
01009 BOURG en BRESSE CEDEX  
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

## Attestation simplifiée

### 1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE**

### 2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement  
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation) .....

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation  
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage  
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de ..... millièmes de l'immeuble  
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **Allée du Mollard ETREZ 01340 BRESSE VALLONS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

### 3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)  
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :  
*Cochez les cases correspondant aux éléments affectés*  
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures  
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques  
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

*NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit*

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %  
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

### 4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

*Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)*

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **28/04/2026**

Signature du client ou de son représentant

**Nadia DIAF**  
  
**Directrice Gestion Immobilière**

Numéro: 1061660